



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL Commission ad hoc

Soutien à l'unanimité de la commission à la politique du Conseil d'État en matière d'échanges linguistiques

Dans le cadre d'une séance dédiée à son analyse, la commission a approuvé à l'unanimité le rapport du Conseil d'État sur un postulat de l'ancien député Hugues Gander concernant les échanges linguistiques.

La commission a constaté avec satisfaction les efforts menés depuis plusieurs années par le département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) afin d'encourager et soutenir les échanges linguistiques dont l'utilité et les bienfaits ne sont plus à démontrer.

Principalement pensés à l'origine pour les degrés gymnasiaux et ceux du secondaire I, les échanges s'accroissent depuis quelques années pour les apprentis et élèves de l'école de culture générale. À cet effet, la commission salue notamment l'étroite collaboration du DFJC avec l'agence nationale **Movetia**, qui communiquait hier sur son nouveau programme d'échanges nationaux dans la formation professionnelle (NABB).

Enfin, la commission a noté avec satisfaction l'attention portée par le Conseil d'État aux aspects de durabilité en favorisant la mobilité en Europe ou en Suisse. En évolution permanente, les réflexions sur ce dossier suivent au plus proche les besoins des jeunes afin de leur garantir des conditions optimales de réussite et d'enrichissement.

Le rapport est en cours de rédaction et sera prochainement soumis au Grand Conseil.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 avril 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Catherine Labouchère, présidente de la commission